

ON S'ABONNE : Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste. PRIX DE L'ABONNEMENT : LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE : Un an, 20 fr. ; Six mois, 14 fr. ; Trois mois, 9 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS : Un an, 20 fr. ; Six mois, 14 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARCHÉS ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS : ANNONCES, 25 centimes la ligne RÉCLAMES, 50 centimes la ligne. Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance. Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés. L'ABONNEMENT se paie d'avance. Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un renouvellement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

CALENDRIER DU LOT. Table with columns: DAT JOURS, FÊTE, FOIRES, LUNAISONS, DÉSIGNATION DES ROUTES, SERVICE DES POSTES, Arrivées des Correspondances. Includes details for routes and postal services.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1866, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon

Cahors, le 7 Février 1866. BOURSE DE PARIS. Table with columns: Rte 3 p. 0/0, 4 1/2 p. 0/0. Rows for Du 5 février, Du 6, Du 7.

BULLETIN Le Saint-Père a daigné faire remettre au comité central de souscription pour la Guadeloupe la somme de 1,000 francs, comme son offrande personnelle en faveur de cette malheureuse colonie. En transmettant cette somme au comité par les mains de Mgr l'évêque de Nevers, l'un de ses vice-présidents, S. Exc. Mgr. le prince de Chigi, nonce apostolique, a bien voulu se faire l'interprète des sentiments touchants de Sa Sainteté, et exprimer le regret qu'elle éprouve de ne pouvoir donner aux plus infortunés de ses enfants un témoignage plus efficace de sa paternelle sympathie.

On a annoncé, il y quelques jours, que le gouvernement russe en avait appelé à l'intercession de la Prusse sous le Saint-Siège, afin d'aplanir les difficultés soulevées par l'attitude que le représentant de la Russie, le baron de Meyendorff, avait prise vis-à-vis du Saint-Père, à l'audience du jour de l'an. Nous apprenons de bonne source que ce bruit est dénué de fondement. Du reste il ne s'agit pas encore d'une rupture des relations entre les cabinets de St-Petersbourg et de Rome, seulement le gouvernement russe sera obligé de rappeler le baron de Meyendorff, et de le remplacer par un diplomate qui aura plus d'égards pour les susceptibilités du Souverain Pontife. Les cercles diplomatiques à Vienne s'occupent beaucoup d'une altercation extrêmement vive entre M. de Bismark et l'ambassadeur d'Autriche à Berlin, le comte Karoly. Le ministre et l'ambassadeur auraient énuméré les torts réciproques de l'Autriche et de la Prusse. M. de

Bismark serait allé jusqu'à dire avec un suprême dédain : « L'Autriche ferait mieux de s'occuper de ses affaires intérieures qui sont assez compliquées que d'entraver par mesquine jalousie la politique de la Prusse dans les Duchés. » Il peut y avoir de l'exagération dans ce récit ; mais il est certain qu'on est très-irrité à Berlin contre le gouvernement autrichien et que M. de Bismark cherche une occasion favorable de lui être désagréable. On assure qu'un courrier envoyé par le prince de Metternich avec des dépêches importantes est arrivé à Vienne, la veille du départ de l'Empereur pour la Hongrie. Le comte Mendsdorff se serait empressé de rendre compte à l'Empereur du contenu de ces documents. On ajoute que les dépêches ont trait aux affaires du Mexique. Des ouvertures d'un haut intérêt auraient été faites à ce sujet au prince de Metternich.

La décision du Tribunal suprême, autorisant les poursuites des membres de la représentation du pays devant les tribunaux, à cause des assertions diffamatoires émises au sein des Chambres, a causé une sensation énorme dans les cercles politiques prussiens. L'émotion est d'autant plus grande que tant que la décision du tribunal n'est pas rendue publique, il n'est pas possible de constater le fait que la poursuite ne peut avoir lieu que dans le cas indiqué plus haut.

Le jour se fait sur la capture du navire espagnol Covadonga. El National, de Lima, du 23 décembre dernier, reproduit les détails de la capture de ce navire par la Esmeralda, détails empruntés au Mercurio, de Valparaiso, qui les avait reçus d'un des officiers de la Esmeralda. Il est arrivé que les chiliens avaient arboré d'abord le pavillon anglais, afin de tromper et surprendre la Covadonga en s'en approchant impunément. Pour mieux cacher leur jeu les chiliens avaient masqué leurs canons de manière à pouvoir, à un moment donné, tirer à brûle-pourpoint sur le navire espagnol, ce qu'ils ont fait, et ce n'est qu'après avoir lâché leur bordée qu'ils ont remplacé le pavillon anglais par le pavillon chilien.

Bien que la session ordinaire soit close, à Athènes une ordonnance royale a convoqué la Chambre. La presse approuve ou blâme cette mesure, selon que ses organes appartiennent à telle ou telle nuance politique.

Les avis du Mexique portent que les Français ont occupé de nouveau Chihuahua, et que Juárez est à El-Paso. Le général impérialiste Méjia a élevé entre Matamoros et le Rio-Grande ses retranchements qui dominent Brownsville. Il a informé en même temps le général Weitzel que, dans le cas d'une attaque du côté américain, il ouvrirait le feu.

Le général Weitzel a envoyé immédiatement le général Smith s'informer des intentions de Méjia.

La prise de Bagdad (Mexique) par des troupes Américaines noires est confirmée. Les agresseurs ont pris quatre canons et fait 400 prisonniers. Ils occupent toujours Bagdad. — Nous donnons plus loin des détails sur cet engagement.

Le ministre de France M. de Montholon, a interpellé le gouvernement américain sur cet événement. Le Secrétaire d'Etat des affaires étrangères a répondu qu'il n'avait pas encore reçu d'avis à ce sujet. Il a télégraphié au général Shéridan de faire une enquête et de punir les coupables.

Le Courrier des Etats-Unis donne le résultat des débats ouverts devant le Conseil de guerre de Mexique dans l'affaire des zouaves de la Martinique. Les instigateurs au nombre de cinq ont été condamnés à mort ; trois ont été condamnés à dix ans de travaux forcés ; quatre à trois ans ; deux à six mois. Il y en a quatre acquittés.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Bayvet). Principautés Danubiennes. On mande de Bucharet, le 4 février. — Le Sénat a déclaré inconstitutionnelle la convention conclue par le gouvernement pour la mise en vigueur de la loi votée l'année dernière concernant le système décimal

des poids et mesures. La chambre a ajourné à quatre ans l'application de ce système. Espagne.

Dans la chambre des députés de Madrid, séance du 4 février, M. Moyano a prononcé l'amendement suivant au projet d'Adresse en réponse au discours du trône :

« Les difficultés financières qui s'aggravent de jour en jour finiront par causer la ruine de l'agriculture et de l'industrie. Les dépenses doivent s'équilibrer avec les recettes, mais comme il est impossible d'augmenter les impôts qui sont déjà trop lourds, il faut faire une économie de 300 millions de réaux. C'est ainsi seulement que nous rétablirons le crédit et que nous conjurerons les périls de l'état politique. »

Angleterre. Un conseil des ministres a été tenu samedi à Osborne sous la présidence de la reine Victoria. On y a résolu de publier une proclamation déclarant que l'Angleterre gardera la neutralité entre l'Espagne et Chili.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Revue des Journaux.

On lit dans le Bulletin du Monteur : « D'après les nouvelles des Etats-Unis, la prise de Bagdad par des flibustiers américains de race noire serait confirmée. Le gouvernement de Washington aurait donné l'ordre de poursuivre et de punir les coupables. D'un autre côté, l'on annonce, à la date du 18 janvier, le départ de Vera Cruz, sur une frégate, de 300 impérialistes chargés de reprendre Bagdad. »

« Les nouvelles du Japon vont jusqu'au 19 décembre. Les Gorodjos, ou membres du conseil des affaires étrangères, avaient reçu de Taicoun l'ordre formel de rendre publique la ratification accordée par le micado aux traités conclus avec les puissances étrangères. Le pays d'ailleurs jouissait d'une tranquillité complète. »

On écrit de Londres, le 1er février, au Monteur :

« La peste bovine devient plus redoutable que jamais. Elle enlève quatre mille animaux par semaine de plus qu'au mois de décembre. L'absence d'une statistique agricole dans la Grande-Bretagne ne permettant pas de se rendre compte de la proportion entre les bestiaux morts et ceux qui survivent Board of Trade

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 7 février 1866.

L'ONCLE ET LE NEVEU

PAR EDMOND ABOUT

III. (Suite).

Il passa la main sur son front. Sa face pâle se colora d'un rouge vif. Ses tempes battaient avec force ; il sentait au-dessus des sourcils une compression violente. Claire, aussi morte que vive, s'empara de ses deux mains : il avait la peau sèche et le pouls si dur que la pauvre fille en fut épouvantée. Ce n'est pas ainsi qu'elle espérait le revoir. En quelques minutes, une teinte orangée se répandit autour des ailes du nez ; les nausées vinrent ensuite, et M. Auvray reconnut tous les symptômes d'une fièvre bilieuse.

— Quel malheur, dit-il, que cette fièvre ne soit pas échue à son oncle ; elle l'aurait guéri ! Il sonna ; la servante accourut ; puis madame Auvray, que François reconnut à peine, tant il était accablé. Il fallut coucher le malade, et sans retard. Claire offrit sa chambre et son lit. C'était un charmant petit lit de pensionnaire avec des rideaux blancs ; une chambre mignonne et chastement coquette, ten-

due de percale rose, et fleurie de grandes bruyères dans des vases de porcelaine bleuâtre. On voyait sur la cheminée une grande coupe d'onix : c'était le seul présent que Claire eût reçu de son amant. Si vous prenez la fièvre, ami lecteur, je vous souhaite une pareille infirmerie.

Pendant qu'on donnait les premiers soins à François, son oncle exaspéré s'agitait dans la chambre, arrêtant le docteur, embrassant le malade, saisissant la main de madame Auvray, et criant à tue-tête : — Sauvez-le vite, vite ! je ne veux pas qu'il meure ; je mettrai opposition à sa mort, c'est mon droit : je suis son oncle et son tuteur ! Si vous ne le guérissez pas, on dira que c'est moi qui l'ai tué. Vous êtes témoins que je ne demande pas sa succession. Je donne tous ses biens aux pauvres. Un verre d'eau, s'il vous plaît, pour laver mes mains !

On le transféra dans la maison de santé. Là, il s'agita tellement, qu'il fallut lui mettre une veste de forte toile qui se lace par derrière et dont les manches sont cousues à l'extrémité : c'est ce qu'on appelle la camisole de force. Les infirmiers prirent soin de lui.

Madame Auvray et sa fille soignèrent François avec amour, quoique les détails du traitement ne fussent pas toujours agréables, mais le sexe le plus délicat se complait dans l'héroïsme. Vous me direz que ces deux femmes voyaient dans leur malade un gendre et un mari, mais je crois que s'il eût été un étranger il n'y aurait presque rien perdu. Saint Vincent de Paul n'a inventé qu'un uniforme, car il y a dans la femme de tout rang et de tout âge l'étoffe d'une sœur de charité.

Assises nuit et jour dans cette chambre pleine de

fièvre, la mère et la fille employaient leurs moments de repos à deviser ensemble de leurs souvenirs et de leurs espérances. Elles ne s'expliquaient ni le long silence de François, ni son brusque retour, ni l'occasion qui l'avait conduit à l'avenue Montaigne. S'il aimait Claire, pourquoi s'être fait attendre pendant trois mois ? Avait-il donc besoin, pour s'introduire chez M. Auvray, de la maladie de son oncle ? S'il avait oublié son amour, pourquoi n'avait-il pas conduit son oncle chez un autre médecin ? On en trouve assez dans Paris. Peut-être avait-il cru sa passion guérie, jusqu'au moment où la présence de Claire l'avait détrompé ? mais non, puisque, avant de la revoir, il l'avait demandée en mariage.

A toutes ces questions, ce fut François qui répondit dans son délire. Claire, penchée sur ses lèvres, recueillait avidement ses moindres paroles ; elle les commentait avec sa mère et le docteur, qui ne tarda pas à entrevoir la vérité. Pour un homme exercé à démêler les idées les plus confuses et à lire dans l'âme des fous comme dans un livre à demi effacé, les rêveries d'un fiévreux sont un langage intelligible, et le délire le plus confus n'est pas sans lumières. On sut bientôt qu'il avait perdu la raison et dans quelles circonstances ; on s'expliqua même comment il avait causé innocemment la maladie de son oncle.

Alors commença pour mademoiselle Auvray une nouvelle série de craintes. François avait été fou. La crise terrible qu'elle avait provoquée sans le savoir guérirait-elle le malade ? Le docteur assura que la fièvre avait le privilège de juger, c'est-à-dire de terminer la folie : cependant il n'y a pas de règle sans exception, en médecine surtout. Supposé qu'il guérit,

n'aurait-on pas à craindre les rechutes ? M. Auvray consentirait-il à donner sa fille à un de ses malades ?

— Pour moi, disait Claire avec un sourire triste, je n'ai peur de rien : je me risquerais. C'est moi qui ai causé tous ses maux ; je ne dois-je pas le consoler ? Après tout, sa folie se réduisait à demander ma main : il n'aura plus rien à demander le jour où je serai sa femme ; nous n'aurons donc rien à craindre. Le pauvre enfant n'était malade que par un excès d'amour ; guéris-le bien, cher père, mais pas trop. Qu'il reste assez fou pour m'aimer comme je l'aime !

— Nous verrons, répondit M. Auvray. Attends que la fièvre soit passée. S'il est honteux ou chagrin d'avoir été malade, si je le vois triste ou mélancolique après la guérison je ne réponds de rien. Si, au contraire, il se souvient de sa maladie sans honte et sans regrets, s'il en parle avec résignation, s'il revoit sans répugnance les personnes qui l'ont soigné, je me moque des rechutes !

— Eh ! mon père pourquoi se plaindrait-il d'avoir aimé jusqu'à l'excès ? C'est une noble et généreuse folie, qui n'entrera jamais dans les petites âmes. Et comment aurait-il de la répugnance à revoir ceux qui l'ont soigné ?... C'est nous !

Après six jours de délire, une sueur abondante emporta la fièvre, et le malade entra en convalescence. Lorsqu'il se vit dans une chambre inconnue, entre madame et mademoiselle Auvray, sa première idée fut qu'il était encore à l'hôtel des Quatre-Saisons, dans la grande rue d'Em. Sa faiblesse, sa maigreur et la présence du médecin le ramenèrent à d'autres pensées : il se souvint, mais vaguement. Le docteur vint à son aide. Il lui versa la vérité avec

doit envoyer à tous les fermiers et propriétaires des modèles de déclaration volontaire du nombre de têtes de bétail qu'ils posséderaient au 5 mars prochain, date fixée pour ce recensement que l'on comptait opérer le 1er janvier. Une lettre du Foreign Office fait connaître que le gouvernement français, sur la demande de l'ambassadeur britannique à Paris, a consenti à fournir une certaine quantité de vaccin qui sera envoyé au gouvernement de la reine pour être reparté dans les districts menacés. Déjà on a vacciné les deux cents animaux de la vacherie royale de Windsor et de l'ancienne ferme-modèle du prince Albert.

La France émet les réflexions suivantes, sous la signature de M. Polin, à l'occasion de la correspondance échangée entre le général mexicain Mejia et le général fédéral Wetzel.

C'est avec un sentiment de raison que le général Mejia dénie au général américain le droit de s'immiscer dans les actes intérieurs du gouvernement du Mexique.

Pour protester ainsi vis-à-vis d'une puissance, il faut avoir avec elle des rapports directs, et tant que les Etats-Unis ne voudront pas reconnaître, au moins comme gouvernement de fait, l'empire de Maximilien, il leur sera impossible de faire parvenir à Mexico des observations sur l'administration intérieure de cet état.

Le Monde qualifie de spoliation « sous une forme nouvelle » le projet mis en avant par M. Minghetti et tendant à modifier la loi sur les biens ecclésiastiques.

Nous n'en discutons pas les avantages ou les inconvénients ajoute M. Vignault, nous voulons seulement constater sa franchise. La question se simplifie de la sorte; le gouvernement et les chambres, en adoptant ce mode, avoueraient très naïvement que tous les considérants philanthropiques, religieux même, dont ces sortes de lois sont emmiellées, ne sont mis là que pour dorer la pillule, et que le but, le seul but, est l'argent. Le parti modéré appuiera sans doute ce projet. En sera-t-il de même de la Gauche? La Gauche aime tout autant l'argent que la Droite sa rivale; une bonne assemblée révolutionnaire doit savoir prendre des deux mains; mais la Gauche a aussi un autre but: tuer les corporations religieuses, leur enlever la vie avec les moyens de vivre, et elle s'opposera à tout ce qui pourrait leur laisser apparence de vie.

Le Journal des Débats émet le vœu que les affaires algériennes soient l'objet d'un examen approfondi au sein des Chambres. L'occasion est propice, fait observer M. Albert Petit. L'Empereur, en faisant publier sa lettre au duc de Magenta, semble appeler le contrôle de l'opinion publique sur le programme qu'il a tracé à la politique de la France en Algérie.

Les 253 millions qui représentent le mouvement commercial de la colonie attestent que l'Algérie est en bonne voie pour payer à la France ses coûteux et sanglants sacrifices. Plus éloquents que bien des discours, ces chiffres témoignent que depuis trente-cinq ans nous n'avons pas jeté inutilement en Afrique et nos millions et nos soldats.

Pour extrait: A. LAYTOU.

Nouvelles du jour.

Le projet d'Adresse du Sénat, dont la rédaction est confiée à M. le président Troplong,

prudence, comme on mesure les aliments à un corps affaibli par la diète. François commença par écouter son histoire comme un roman où il ne jouait aucun rôle: il était un autre homme, un homme tout neuf, et il sortait de la fièvre comme d'un tombeau. Peu à peu les lacunes de sa mémoire se comblèrent. Son cerveau était plein de cases vides qui se remplirent une à une, sans secousse. Bientôt il fut maître de son esprit; il entra en possession du passé. Cette cure fut une œuvre de science et surtout de patience. C'est là qu'on admira les ménagements paternels de M. Aurvray. L'excellent homme avait le génie de la douceur. Le 25 décembre, François, assis sur son lit, lesté d'un bouillon de poulet et de la moitié d'un jaune d'œuf raconta sans interruption, sans trouble et sans divagation, sans honte, sans regrets, et sans autre émotion qu'une joie tranquille, l'histoire des trois mois qui venaient de s'écouler. Claire et Madame Aurvray pleuraient en l'écouter. Le docteur avait l'air de prendre des notes ou d'écrire sous la dictée, mais il tombait mieux que de l'encre sur son papier.

Quand le récit fut achevé, le convalescent ajouta en forme de conclusion:

Aujourd'hui, 25 décembre, à trois heures de relevée, j'ai dit à mon excellent docteur, à mon bien-aimé père, M. Aurvray, dont je n'oublierais plus ni la rue, ni le numéro: « Monsieur, vous avez une fille, mademoiselle Claire Aurvray; je l'ai vue cet été aux eaux d'Em, avec sa mère; je l'aime; elle m'a bien assez prouvé qu'elle m'aimait, et, si vous ne craignez pas que je ne tombe malade, j'ai l'honneur de vous demander sa main. »

Le docteur ne fit qu'un signe de tête, mais Claire

sera la, dit-on, en séance générale, à la fin de la semaine, et la délibération pourra s'ouvrir le lundi, 12 février. Elle n'occupera pas plus de quatre à cinq jours.

Au Palais-Bourbon, la semaine qui court est consacrée d'abord à l'examen dans les bureaux de divers projets de loi, ensuite à la formation de la commission du budget. La discussion sera vive dans les bureaux et les nominations très disputées. Chaque jour la Chambre se dégage de la politique pour s'occuper surtout des affaires. Elle ne saurait mieux répondre aux vœux du pays.

Le départ du prince Napoléon reste fixé au 10 février. La maison de l'avenue Montaigne est toujours en vente. D'énormes écritures indiquent le nom de la personne à qui il faut s'adresser pour l'acquisition.

C'est le numéro 122,980 qui a gagné le lot de 100,000 francs au tirage de l'emprunt de la ville de Paris.

Le roi de Prusse vient de conférer au cardinal Antonelli l'ordre de l'Aigle Noir.

L'Impératrice d'Autriche a été l'objet, ces jours derniers, d'une ovation enthousiaste au théâtre national de Pesth. Sa Majesté s'y est rendue en costume hongrois; corsage passementé, bonnet garni d'astrakan, avec l'agrèté magyare. La salle a éclaté en vivats et en battements de mains. S. M. passera deux semaines à Pesth et à Bude.

L'empereur François-Joseph a souscrit pour 1,000 florins (2,500 francs) à l'association fondée par les artistes de cette première ville.

Le tribunal de la Seine a donné gain de cause à M. Thiers contre M. de Moynier, qui demandait la rectification de plusieurs passages de l'Histoire du Consulat et de l'Empire.

Une modification assez importante va être introduite dans le port du fusil en marche. Au lieu de l'avoir sur l'épaule le fantassin le tiendra perpendiculairement sur le bras droit le bras passé dans la bandoulière. Appuyée au sac, l'arme est ainsi très légère et ne cause à l'homme aucune fatigue.

D'après une dépêche de Lyon, un vol audacieux aurait été commis entre Chasse et St-Etienne. Le sac des lettres chargées de l'administration des postes aurait été soustrait.

Le premier numéro de Colombine, journal exclusivement rédigé par des femmes, vient de paraître à Paris, il est fort intéressant.

M. Dumas fils se déclare enfin l'un des auteurs d'Héloïse Paranguet. Quel est l'autre mystère jusqu'ici impénétrable.

Pour extrait: A. LAYTOU.

AMÉRIQUE.

On écrit de New-York, le 24 janvier:

Des dépêches de Brownsville, en date du 15 courant, nous apportent quelques détails nouveaux, mais assez confus, sur la prise de Bagdad. En voici le résumé: Un détachement de 123 hommes, nègres pour la plupart, et appartenant au 118e régiment fédéral d'infanterie commandé par le colonel Reid, a traversé le Rio Grande à Clarksville en trois détachements. Dans la matinée du 5, le premier est entré à Bagdad, où il a fait 400 prisonniers et s'est emparé de 4 pièces de canon.

La seconde colonne a surpris le poste Impérial du Ferry, et, après lui avoir tué un homme et blessé un autre, a forcé la garde de se rendre.

Le troisième détachement a fait prisonnier à son quartier général le colonel Rice commandant de Bagdad. Une dizaine d'hommes ont fait feu sur la

passa ses bras autour du cou du malade et le baisa sur le front. Je ne désire, pas une autre réponse lorsque je ferai pareille demande.

Le même jour, M. Morlot, plus calme, et délivré de la camisole, se leva à huit heures du matin. En sortant du lit, il prit ses pantoufles, les tourna, les retourna, les sonda soigneusement, et les passa à l'infirmerie en le suppliant de voir si elles ne contenaient pas trente mille livres de rente. Ce fut alors seulement qu'il consentit à se chauffer. Il se peigna une bonne demi-heure en répétant: « Je ne veux pas qu'on dise que la fortune de mon neveu est passée sur ma tête. »

Il secoua chacun de ses vêtements par la fenêtre, après les avoir fouillés jusque dans leurs derniers replis. Habillé, il demanda un crayon et écrivit sur les murs de sa chambre:

Bien d'autrui ne désireras.

Puis il commença à se frotter les mains avec une incroyable vivacité, pour se convaincre que la fortune de François n'y était pas attachée. Il se gratta les doigts avec son crayon, en les comptant depuis le premier jusqu'au dixième, tant il avait peur d'oublier un 'M. Aurvray lui fit sa visite quotidienne: il se crut en présence d'un juge d'instruction, et demanda instamment à être fouillé. Le docteur se fit reconnaître et lui apprit que François était guéri. Le pauvre homme demanda si l'argent était retrouvé.

« Puisque mon neveu va sortir d'ici, disait-il, il lui faut son argent; où est-il? ou est-il? je ne l'ai pas. A moins qu'il soit dans mon lit! » Et il culbuta son lit si lestement qu'on n'eut pas le temps de l'en empêcher.

canonnière impériale Antonio; un sergent a été tué et plusieurs hommes blessés. Le Antonio a répondu à leur feu par une bordée qui a tué deux agresseurs et en a blessé plusieurs autres. Les assaillants ont alors tiré deux coups de howitzers, contre le bâtiment impérial, qui reçut un boulet à la hauteur de sa ligne de flottaison.

Le 6 au matin, une frégate française a bombardé Bagdad sans y causer de grands dommages, et le feu devint ensuite très vif entre les républicains et la canonnière de la frégate. Un détachement de 200 fantassins du 118e régiment de couleur fut alors expédié pour protéger les citoyens américains résidant à Bagdad. Le 47e régiment d'infanterie les releva de ce poste le 7. Des instructions lui enjoignaient d'attendre de se retirer en cas d'attaque de la part des impériaux.

Une dépêche contradictoire dit que Bagdad était presque entièrement déserte, et que les envahisseurs l'avaient mise au pillage. Les objets volés et transportés à Brownsville ont été saisis et rendus à leurs propriétaires légitimes.

Le bruit court qu'une petite troupe de libéraux s'occupait en ce moment de fortifier Bagdad au moyen de balles de coton. Après s'être disputé le commandement avec Escobedo, le général Crawford est parti pour la Nouvelle-Orléans où il va chercher des provisions et des renforts.

Le général Mejia fait élever des travaux de terre et monter des canons entre Matamoros et la rivière qui commande Brownsville: il a signifié au général Wetzel que s'il était attaqué du côté de l'Amérique, il ouvrirait le feu, et dans ce cas, selon toute probabilité, Brownsville aurait à en souffrir. Wetzel s'est empressé d'envoyer le général Smith auprès de Mejia pour sonder ses intentions. On ne connaît pas les résultats de l'entrevue. Wetzel a ordonné la reconstruction du vieux fort Brown, qui sera défendu avec des canons de Parrot de 32; on va aussi mettre immédiatement en état de servir un long train de pontons.

Pour extrait A Laytou.

Chronique locale.

DÉPÊCHE TELEGRAPHIQUE

Moniteur du 7 février.

Décret, relatif à la durée de travail dans les ateliers de filature de soie. Approuvant l'élection de MM. d'Arzac et Jurien de la Gravière, comme membres de l'Institut.

COUR D'ASSISES DU LOT.

Présidence de M. GARROS, Conseiller à la Cour Impériale d'Agen.

Audience du 5 février.

Affaire Couderc (Jean-Louis). — Vol.

Le 1er février 1865, le sieur Cayla, l'un des propriétaires d'un moulin, situé au village de Pasturat, fut averti par une lettre anonyme que les agents du moulin faisaient à son préjudice des soustractions de blé et de farine. Mis en éveil par les précisions de cette lettre, il fut convenu que deux des agents, Pézet et Couderc, d'une mauvaise réputation dans la commune, seraient l'objet d'une surveillance particulière. Le 24 février dernier, le sieur Galaret, autre propriétaire du moulin, donna ordre à Couderc de se disposer à partir pour porter la farine aux clients. Plus tard, dans la même journée, Galaret retournant au moulin, constata la disparition d'un sac de farine qui n'aurait pas dû être emporté. A l'arrivée de Couderc, le propriétaire l'interrogea, l'agent déclara avoir livré quatre hectolitres à quatre clients différents. En réalité, Couderc n'avait livré qu'un hectolitre dans la journée du 21. Trois hectolitres avaient donc été volés. La suite des investigations fit découvrir que dans la journée du 24 un meunier étranger, au hameau de Rossignol, commune d'Arcambal, avait joint Couderc dans cette localité, et que ce dernier avait déversé sur la charrette du meunier deux hectolitres de farine. D'après le signalement, le meunier étranger fut reconnu pour être le nommé Marty (Pierre), meunier à Mondoumerc. Interrogé, cet individu, qui avait nié d'abord, avoua enfin que les deux hectolitres de blé avaient été déposés chez la femme Pézet. Sentant leur culpabilité, Pézet et Couderc, chassés du moulin de Pasturat, prirent la fuite pour se dérober aux poursuites de la justice. Couderc a été vainement recherché jusqu'à ce jour. Quant à Pézet, surpris par les gendarmes, le 6 juin dernier, il tenta de se suicider au moment de tomber dans les mains de la justice. Marty a déclaré avoir agi de bonne foi en transportant du blé chez Pézet dans l'intention unique de lui rendre service. Cependant l'attitude de cet accusé lorsqu'il traverse le hameau de Rossignol, les précautions qu'il prit pour cacher son visage afin de n'être pas connu, tendent à établir sa culpabilité.

Déclaré coupable de complicité de vol — circonstances de domesticité écartées, Couderc Jean-Louis a été condamné à deux ans d'emprisonnement. Ministère public: Guyot d'Anréville. Défenseur: M. Dufour.

Audience du 6 février.

Affaire Anne et Jeanne Deltheil. — Infanticide.

Anne Deltheil, jeune fille de 22 ans, du village de Salvezou, entretenait depuis longtemps des rela-

Le docteur sortit en lui serrant la main. Il frotta cette main avec un soin scrupuleux. On lui apporta son déjeuner. Il commença par explorer sa serviette, son verre, son couteau, son assiette, en répétant qu'il ne voulait pas manger la fortune de son neveu. Le repas fini, il se lava les mains à grande eau. La fourchette est en argent, disait-il; s'il m'était resté de l'argent après les mains!

M. Aurvray ne désespère pas de le guérir, mais il faudra du temps. C'est surtout en été et en automne que les médecins guérissent la folie.

FIN.

Extrait des Plumes d'or. Paris, librairie E. Dentu, éditeur. — Prix 3 fr.

tions coupables avec un jeune homme d'une commune voisine. Sa mère, Jeanne Deltheil, connaissait et tolérait ces relations qui, dans le courant de l'année dernière, amenèrent une grossesse. Sa mère était certainement édifiée sur la situation de sa fille, puisqu'elle partagea jusqu'au dernier moment son lit avec elle. Anne, elle-même, ne se faisait pas la moindre illusion à cet égard, car elle s'informa auprès d'une de ses voisines des signes ordinaires de la conception, et qu'elle fit, vers le mois d'octobre dernier, des instances auprès de son amant pour que celui-ci l'épousât, supplications qui ne furent pas écoutées et qui brisèrent toutes relations. Le 23 décembre dernier, Anne Deltheil se sentit souffrante et les gémissements qu'elle fit entendre attirèrent dans la maison une voisine. La mère y était aussi. Anne insista fortement pour que la voisine s'en fut. Sur son refus, les deux accusées sortirent ensemble, le témoin ayant offert de les accompagner. Anne Deltheil refusa ses services. Les deux accusées s'arrêtèrent à quelques pas de la maison. A ce moment, la voisine dit avoir entendu les vagissements d'un enfant. Jeanne Deltheil, rentrée alors à la maison, n'en sortit que demi-heure après. La voisine, priée d'aller faire une commission au village remarqua, lorsqu'elle revint à la maison des accusées, qu'elles éteignaient la lampe à son arrivée.

Les soupçons de la voisine furent naturellement éveillés. Dès le lendemain les investigations commencèrent; pressée de questions par l'homme de l'art, Anne Deltheil finit par avouer que l'enfant avait été enseveli sous le fumier de l'étable attaché à la maison. On découvrit en effet à l'endroit indiqué le cadavre d'un enfant du sexe féminin. Il a été constaté par l'autopsie que cet enfant était né vivant et viable et que sa mort avait été le résultat de la suffocation produite par une compression énergique exercée sur les parties latérales du nez et de la bouche.

Anne et Jeanne Deltheil comparaissent devant le jury inculpées du crime d'infanticide auquel elles ont l'une et l'autre participé.

Déclarées coupables par un verdict du jury mitigé par l'admission de circonstances atténuantes, ont été condamnées: Jeanne Deltheil à 42 ans de travaux forcés et Anne Deltheil à 6 ans de travaux forcés.

Ministère public, Destanne de Bernis. Défenseurs, M. Fabien Gleizes et M. Arnault.

Aucune autre affaire ne se trouvant portée sur le rôle, la session des Assises du Lot pour le 1er trimestre 1866 a été close.

Par décret en date du 13 janvier 1866, rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur, a été nommé président de la Société de secours mutuels de Saint-Jean-Baptiste, à Montcuq (Lot), M. Cardiac (Henri) notaire, en remplacement de M. Combarieu, démissionnaire.

C'est demain, Jeudi Gras, que se tiendra à Castelnaud, si le temps le permet, une des plus belles foires de l'année.

M. le Maréchal Canrobert s'est rendu, le 1er février, à l'Ecole de Saint-Cyr et a visité dans tous ses détails cet important établissement militaire. Son Excellence, qui a passé quatre heures à l'Ecole, a pu constater la bonne impulsion donnée à toutes les branches de l'instruction, la parfaite tenue des élèves et la remarquable précision des divers exercices qui ont été exécutés en sa présence.

Le recensement quinquennal de la population de l'Empire se fait en ce moment dans les 89 départements.

En 1861, lors du dernier recensement général, la population de la France était de 37,382,225 habitants.

Le conseil d'Etat est saisi d'un projet de loi sur la correspondance télégraphique privée, en vertu duquel cette correspondance pourra être composée en chiffres ou en lettres secrètes. Les expéditeurs pourront reconnaître leurs dépêches, et la taxe de recommandation sera égale à celle de la dépêche.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Places des Compositions du 23 et du 30 janvier 1866

- Mathématiques élémentaires. — 1 Molinier; 2 Massé. Rhétorique. Discours français. — 1 Villiers; 2 Lascombes. Version grecque. — 1 Lacarrière; 2 Guérillot. Troisième. Version grecque. — 1 Larroumet; 2 Combarieu. Langue allemande. 4e Division. Thème. — 1 Caluzac; 2 Gardot. 2e Division. Thème. — 1 Chonet; 2 Rival. Langue anglaise. 1re Division. Version. — 1 Salvat; 2 Molinier. 2e Division. Version. — 1 Malbec; 2 Lurgue. 3e Division. Version. — 1 Cayla; 2 Pémézac. Quatrième. Français. — 1 Pasquet; 2 Chanet. Version grecque. — 1 Queyssac; 2 Dulac. Cinquième. Calcul. — 1 Agar; 2 Tardieu. Version latine. — 1 Tardieu; 2 Agar. Sixième. Ecriture. — 1 Dufour (Joseph); 2 Espéret. Calcul. — 1 Balaran; 2 Tulet.

Septième.
Ecriture. — 1 Lasfargues; 2 Castel.
Orthographe. — 1 Cayla; 2 Fontenille.

Huitième.
Ecriture. — 1 Basset; 2 Tourrette.
Orthographe. — 1 Basset; 2 Labie.

Cours préparatoire
(Première Division.)
Calcul. — 1 Boussuge; 2 Cambornac.
Histoire. — 1 Cambornac; 2 Tailhade.

2^e Division.
Calcul. — 1 Séguela; 2 Lacoste.
Histoire. — 1 Séguela; 2 Lacoste.

3^e Division.
Calcul. — 1 Cantarel; 2 Poudjé.
Histoire. — 1 Lavoisot; 2 Francés.

Cours spécial.
2^e année.
Comptabilité. — 1 Veyres; 2 Larrive.
Ecriture. — 1 Dellard; 2 Lafon.
Orthographe. — 1 Bonnefoy; 2 Duc.

1^{re} année.
Ecriture. — 1 Richard; 2 Larroque.
Orthographe. — 1 Calvet; 2 Rozières.

Le Procureur, RICHARD.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.
3 février. Moreq (Pierre-Eugène), rue St-André.
3 — Mallet (Alphonse), rue des Boulevards.
3 — Billières (Jean-Charles), r. de la Liberté.
3 — Calbat (François) à la Chartreuse.
5 — Tatou (Léonie), à Cabessut.

Mariages.
3 — Viala (Antoine-André), et Rouvés (Marie).
6 — Capelle (Jean), et Delmas (Jeanne).
7 — Marconié (Antoine), et Maurel (Antoinette).

Décès.
5 — Filsac (Alexandrine), 33 ans, à la Chartreuse.
6 — Maison (Pierre), 37 ans, rue Impériale.
6 — David (Pierre), 71 ans rue du Temple.
6 — Enfant du Sexe féminin, né mort de Jeanne Labradon, rue Fondue-Basse.

A VENDRE

le Café de la Comédie

avec tout le mobilier qui le compose.
S'adresser pour les renseignements à M. Lugal qui en est le propriétaire.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 28 janvier 1866.
14 versements dont 3 nouveaux 1,946 »
4 remboursements dont 2 pour solde 486 20
Pour la chronique locale : A. LAYTOU.

Départements.

On lit dans l'Aigle de Toulouse :
La découverte de la tête de Marie Guilhomet est démentie depuis avant-hier soir. Après examen des médecins experts, l'objet trouvé dans le Canal latéral a été reconnu pour n'être qu'un amas de suif et de terre. Ce simulacre de tête a disparu de la morgue, où il avait été déposé. Ayant profité de cette occasion pour faire, sur le mode antique et solennel, une revue rétrospective des antécédents du sieur Aspe, en nous empruntant la plupart des détails, qu'il a réédités, un journal de la localité, qui est inutile de nommer, déclarait, hier matin, que la découverte en question n'était qu'une mystification. Nous le croyons sur parole.

Variétés

CONFÉRENCES

LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES DE CAHORS

CLÉMENT MAROT

Sa vie, son caractère et ses œuvres.

Messieurs,
Il existe deux sortes d'écrivains. Les uns génies abrupts, sévères, comme ces pics semés d'arbres et qui surplombent de toutes parts, semblent défier l'examen et repousser tout commerce familier avec la critique; dans l'antiquité, par exemple : Moïse, Homère, Lucrèce, Tacite, Juvénal; dans les temps modernes : Dante, Shakespeare, Milton, Corneille. Les autres avec une affabilité toute hospitalière nous laissent pénétrer sans trouble et sans fatigue au centre même de leur pensée. Avec eux plus de terreurs, plus de vertige : si tout y est moins haut et moins sublime, s'ils n'offrent point les cimes et le vaste horizon des premiers, ils ont de quoi suffire à ce besoin d'émotions douces et sereines, à ce nonchalant de l'esprit, à ce désir de calme et de repos qui nous prend quelquefois dans l'étude des lettres. De même qu'après avoir contemplé l'Hercule Farnèse ou l'Apollon du Belvédère, nous arrêtons nos regards sur une fiancée de Palissy ou sur une aigle de Cellini, nous aimons aussi dans le domaine littéraire ces productions d'un naturel aimable et paisible, qui nous reposent de notre admiration pour ces œuvres toujours enveloppées d'une sorte d'orage. Les œuvres moyennes ne sont-elles pas d'ailleurs autant d'anneaux qui relient entre elles les grandes époques de l'art pour établir la continuité de son histoire, et ne sont-elles pas ainsi d'une incontestable utilité? Parmi les poètes que la France compte dans cet ordre plus modeste, mais non moins sympathique, il en est un surtout, Messieurs, qui vous est cher par le talent et l'origine : c'est Clément Marot. Permettez-moi, à ce double titre, de vous entretenir ici de la vie, du caractère et des écrits de celui que j'appellerai volontiers le dernier de nos trouvères; et d'essayer de fixer sa véritable place dans notre littérature.
Clément Marot naquit à Cahors, en 1495. Bien que le sort ne l'eût pas destiné à vivre dans ce Quercy dont il célèbre quelque part les montagnes
Rendant liquors fortes et savoureuses,
il a maintes fois parlé de sa patrie avec amour et reconnaissance, et, suivant le pieux exemple des poètes de l'antiquité, il lui rapporte filialement sa gloire littéraire.

Parti tout jeune, il avait dix ans à peine, il ne devait revoir Cahors qu'une fois, à la suite de la reine Marguerite de Navarre, quand celle-ci traversa la ville, en 1527, avec son nouvel époux, Henri d'Albret.
Son père, Jean Marot, né au village de Mathieu, près de Caen, avait été valet de chambre et secrétaire d'Anne de Bretagne et de Louis XII, et resta en cette qualité auprès de François Ier, parvenu au trône en 1515. Il était poète, et poète de talent. On en peut juger par quelques-unes de ses œuvres, le *Voyage de Gènes*, par exemple, où il fait un tableau touchant de la douleur du peuple lors du départ de Louis XII pour son expédition d'Italie. A si bonne école, le jeune Clément ne pouvait manquer de devenir maître à son tour.

Le bon vieillard, dit-il, après moi travaillait.
Et à la lampe assez tard me veillait.
Ainsi que font leurs sansonnets et pies.
Après de font bergères accroupies.

Comparaison qui peint assez justement ce qu'on voulait bien appeler poésie à cette époque. Que de geais et de pies, grand Dieu! pour un rossignol! D'abord pagé de François Ier, il fut, sur la recommandation du roi lui-même, placé comme valet de chambre auprès de Marguerite de Valois, alors duchesse d'Alençon, et sœur du roi. Cette princesse favorisait déjà les gens de lettres. Marot lui plut par ses essais poétiques. C'est comme attaché au service de cette princesse qu'il suivit le duc d'Alençon au camp d'Attigny, et à l'armée de Hainaut, en 1521. Car la charge de Marot n'était pas une sinécure; on y usait, suivant l'expression d'un poète de nos jours, plus d'un pourpoint de fer et non de soie. Or était à une de ces époques agitées où le ménestrel devait savoir aussi bien manier l'épée que le luth. En 1525, nous le retrouvons à la bataille de Pavie, blessé au bras et prisonnier à côté de François Ier. Le faiseur de rondeaux et de chansons n'avait pas paru sans doute à Charles-Quint un capitaine précieux que le roi de France; car il recouvra bientôt la liberté et put revenir à Paris. A peine de retour dans cette ville, qu'il parait avec beaucoup aimé, il fut appréhendé au corps sur l'ordre de Bonchard, docteur de Sorbonne, et conduit au Grand Châtelet, ce *gouffre*, que dans une satire énergique, il nomme un *enfer*. Il parait que ce fut à la suite d'imprudences en matière religieuse et sur la dénonciation de Diane de Poitiers, qui se vengeait ainsi de quelques traits de raillerie lancés par Marot sur sa figure. Or, c'est là un genre d'outrages que les dames pardonnent rarement, surtout d'un ancien adorateur. Et Marot l'avait été de Diane, fort inutilement, croyons-nous. Son nouveau crime n'en était que plus irrémissible. Au bout de quelques mois cependant il fut transféré à Chartres, dans une prison plus douce, et enfin mis en liberté sur l'ordre envoyé de Madrid par François Ier.

A la mort de son père, Marot obtint, par la protection des princes Lorrains, de lui succéder auprès du roi dans la charge de valet de chambre. Dans cette position l'attendaient de nouveaux orages.
On l'accusa d'avoir arraché un homme des mains de la justice et de l'avoir fait évader. Le parlement, pour lequel il n'avait jamais montré beaucoup de respect, surtout depuis son premier emprisonnement, ne laissa pas échapper cette occasion de se venger de ses satires, et le fit de nouveau incarcérer. L'intervention du roi le tira encore fort à propos de ce mauvais pas.

Mais c'était l'époque où la réforme avait trouvé de l'écho en France, jusques parmi les courtisanes. Marot y ouvrit-il une oreille trop complaisante, ou mit-on à profit quelques légèretés de sa part pour lancer contre lui l'accusation d'hérésie? Le poète dut prendre une première fois la route de l'exil. D'abord retiré à Blois, il se rendit bientôt à Nérac, auprès de son ancienne dame Marguerite, devenue reine de Navarre par son mariage avec Henri d'Albret. Mais ne jugeant pas ces retraites assez sûres, il passa en Italie, à la cour de René de France, fille de Louis XII et duchesse de Ferrare, dont il fut quelque temps le secrétaire. Celle-ci obtint du roi, son beau-frère, le rachat de Marot, qui retourna en France en 1536. Mais il oublia que dès l'année 1525 le parlement et la Sorbonne avaient condamné, comme une source d'hérésies et de nouveautés dangereuses les traductions de l'écriture en français. Il s'avisa de mettre en vers les Psaumes de David et de dédier cette traduction à François Ier. Cette fois le roi l'abandonna entièrement. Forcé de fuir de nouveau, Marot se réfugia à Genève. Mais les mœurs peu sévères de l'ancien courtisan déplurent à la cité puritaine de Calvin. Il alla habiter Turin, où il mourut dans un état voisin de l'indigence, en 1544. Il n'avait pas 50 ans.
Il semble qu'il ait contracté dans le temps de son séjour à la cour de France un mariage secret, dont naquirent plusieurs enfants, auxquels il ne fait dans ses écrits que de timides allusions. — Un de ces enfants, Michel Marot, fut page de Marguerite de Navarre et n'a laissé que quelques vers fort médiocres.

2^e PARTIE

Telle fut, Messieurs, la vie de Clément Marot, vie de plaisir et d'inconscience mêlée de combats d'amours fugitives, de frivolités et d'imprudences suivies des tristes lendemains de l'exil; vie, où les luttes les plus piteuses et les plus dangereuses ne furent pas celles du champ de bataille. Dans ces cours galantes, où les femmes sont reines, où les princes, le roi en tête, ne sont que les premiers esclaves de leurs caprices, le rôle de poète officiel est bien difficile à jouer. Il faut se défier de tous, et sourire à tous, au bouffon qui cherche à égayer le maître à vos dépens, au favori qui vous méprise et vous jalouse, à la maîtresse en titre ou en expectative, qui veut être admise, et à laquelle il ne faut pas marchander l'éloge. Un sot, ou un méchant publie sous votre nom des vers ineptes ou éalonnieux; il faut répondre et se justifier. Malheur à vous si l'on vient à soupçonner que vous êtes autre chose qu'un grelot sonore, une machine à gais refrains! Un mot suffit pour vous faire jeter à l'exil; à la mort peut-être.
Et pourtant cette vie de cour semée de tant de soucis et de périls, Marot l'aime et la regrette amèrement sur la terre étrangère. Je suis poète de roi, s'écrie-t-il, avec un naïf orgueil. Sa muse ne hante que les gentilshommes et les nobles dames. Par ordre de François Ier, il fit une édition nouvelle des œuvres de Villon, un poète éminemment populaire qui a retrouvé l'éloquence du cœur dans les fanges de Paris, au XV^e siècle. Mais l'aristocratique éditeur n'entend point déroger au contact du pauvre écolier. Il n'a rien ou presque rien du sentiment largement humain qui inspire l'auteur du grand et du petit testament. Ce n'est pas lui qui irait comme le *ribleur* des fossés du Temple, l'ami de la belle Heaumière ou de Guillemette la tapissière, chanter les joies et les douleurs des pauvres gens, et proclamer l'égalité de tous devant la mort.

Est-il vrai cependant que Marot ignore complètement la nature et les sources vives de la poésie? Il semble avoir soupçonné une fois tout ce que la vue du ciel et des campagnes met d'émotion et d'enthousiasme au cœur du poète, et quelle école est pour lui la vie libre des champs.

Sur le printemps de ma jeunesse folle, dit-il,
Je ressemblais l'hirondelle qui vole
Puis ça, plus là. L'âge me conduisait
Sans peur, sans songe, où le cœur me disait.....
Je traversais les rivières profondes;
Aucunes fois aux montagnes allais,
Aucunes fois aux fosses dévalais.....
Déjà pourtant je faisais quelques notes
De chant rustique; et dessus les ormeaux.
Quasi enfant, sonnais, des chautimeaux.
Si ne saurais bien dire ni penser
Qui m'enseigna sitôt d'y commencer.
Ou la nature aux mœurs inclinées,
Ou ma fortune à cela destinée.

Toutefois quand Marot se croyait inspiré par les muses champêtres, il était le jouet d'une étrange illusion. Rien de moins pastoral que notre poète. Ajoutons encore que

le sens du pittoresque et de l'idéal lui est complètement étranger. Il traduit de bonne foi Virgile, Ovide, l'Écriture dans l'idiome de Jean de Meung et d'Alain Chartier; sans se douter de l'abîme qui sépare ces derniers de l'antiquité béatrice, grecque et latine. La renaissance, l'effleuré à peine. Style et manière, il conserve presque tout des derniers poètes du moyen-âge. Ce qu'il imite, c'est, pour ma servir de ses propres expressions, Molinet, *aux vers fleuris*, le grave châtelain, le bien disant, en rime, en prose, Alain Chartier, Octavien de St-Gelais, Guillaume Crétin, *aux vers équivoqués*, Guillaume de Lorris et Jean de Meung. Tous ou presque tous chroniqueurs et poètes au service des princes du XIV^e et du XV^e siècle. Il en est deux surtout qui paraissent avoir été ses maîtres chéris. Jean de Meung, continuateur du roman de la Rose, dont notre poète donna une nouvelle édition en rajoutant le style, et Guillaume Crétin, l'auteur du *Loyer des folles amours*. Certes, Marot a pu leur emprunter des défauts pour lesquels il eut toujours une sorte de prédilection, à Guillaume de Lorris et Jean de Meung, par exemple, ces abstractions personnifiées, devenues une sorte de mythologie française, *Malebouche*, ou médisance, *faux semblant*, ou l'hypocrisie, *bel-accueil*, *haine*, *avarice*, *danger* surtout, le faux traître danger, ce scandale, cet épouvantail des cours d'amours et de belles châtelaines du moyen-âge, en français vulgaire, le mari. A Crétin il a pu prendre les curiosités de mètre et de facture propre à ce devancier de M. de Bièvre, ses rimes fraternelles, brisées, équivoquées, couronnées, satelées. Il a pu écrire au roi dans sa jeunesse :

En m'esbatant, je fay rondeau en rime
Et en rimant bient souvent je m'enrime (m'enrhume).
Bref c'est pitié d'entre nous rimailleurs;
Car vous trouvez assez de rime ailleurs.

Il a pu, dis-je, se laisser aller à toutes ces gothiques inventions, dont aucun modèle plus pur ne l'éloignait alors. Mais pour être juste envers Marot, disons que cette mythologie froide et pédantesque qui nous conduit au *pays de tendre* de mademoiselle de Scudéry et aux odes de Lamotte-Houdard, que ces recherches à la fois puériles et vieillottes, tout ce bric-à-brac du moyen-âge ne se retrouve que de loin en loin dans les œuvres de sa maturité. Il a su prendre mieux que cela à ces vieux rimeurs rompus aux affaires et au train des cours, je veux dire ce fort bon sens, cet entente, ce caractère délié de la fin du XV^e siècle que révèle si puissamment l'œuvre anonyme qui s'appelle *La farce de l'avocat Patelin*. Qui est donc venu ajouter Marot à ce premier fonds fournis par ses prédécesseurs? Une qualité, Messieurs, qu'il nous a léguée à travers les temps, qualité éminemment française : l'esprit, et de plus, ce qui fait l'essence de sa personnalité poétique, la naïveté dans la grâce.

Mais à proportion que notre littérature se pénétrait du génie de la Renaissance, cette naïveté, fleur des temps chevaleresques, disparaissait, chaque jour sous la teinte philosophique de l'antiquité. L'esprit seul, l'esprit français, demeurait et s'y retrempe. Parcourez en effet les trois siècles qui nous séparent de Marot; nous verrons ces éclairs de douce gaieté illuminer les productions de tous nos auteurs, même des plus graves. Nous verrons ce sourire fin, et légèrement railleur glisser de Marot à travers Rénier, Les auteurs de la Menippée, La Fontaine, Lesage, Gresset, jusqu'à un président de Montesquieu lui-même, pour s'épanouir dans toute sa grâce malicieuse sur les lèvres de Voltaire. Ainsi devait naître pour notre poète, de son commerce avec les vieux maîtres, un genre particulier d'enjouement qui n'est ni la saillie folle des années de la régence, ni la lourde plaisanterie de certaines époques du moyen-âge. C'est je ne sais quoi de délicat, de tempéré, de doux qu'on pourrait comparer à une belle matinée d'avril, ou au velouté de certains fruits, qui disparaît avec la fraîcheur des aurores.

Il est difficile de saisir et de fixer les traits fugitifs d'une physiologie aussi fine que celle du talent de Marot. Il vaut mieux ouvrir son livre. C'est un miroir dans lequel tout de lui vient se refléter. C'est une véritable autobiographie. Il s'y raconte lui-même avec une franchise qui épargne au lecteur tout effort de pénétration et de conjecture. Il suffit de feuilleter. A côté de ces poésies officielles qui n'offrent qu'un intérêt historique étranger à notre sujet, à côté des événements du jour : mariages, naissances, morts de princes et de princesses; à côté des mille incidents d'une cour oisive et parfois ennuyée, nous trouvons le récit presque quotidien de ses émotions personnelles, ses malheurs, ses amours, ses haines, ses luttes contre des envieux ou des rivaux. Mais tout dans son œuvre est loin d'offrir le même attrait et le même mérite littéraire. Marot est inégal. Dans la même pièce on trouve souvent mêlée à une délicatesse exquise la grossièreté des vieux âges; la finesse et la grâce, avec ce que nous sommes bien forcés d'appeler du cynisme. Il est loin surtout d'avoir excéllé dans tous les genres. qu'il emprunte, soit à ses devanciers, soit à l'antiquité. Nous ne le suivrons que dans l'Épigramme, le Madrigal et l'Épigramme.

(La suite au prochain numéro.)

Vendredi, 9 février 1866, à 8 heures précises du soir, dans la grande salle de la Mairie.
M. Godin, professeur de seconde au Lycée impérial, parlera de Fénélon et fera connaître le caractère de l'homme et de l'écrivain.

Bulletin Agricole

Il a généralement plu, et avec intensité le jour de la Chandeleur. Si le diction populaire est fondé, la gerbe de 1865 sera mouillée. On a d'ici là le temps de réfléchir. Pour le moment le cultivateur a plus de souci que de satisfaction. Après une velléité de reprise, les mercuriales retournent aux chiffres inférieurs de la fin de l'année. Ce'a ne tient ni à la force des réserves, qui sont moins étendues qu'on ne le suppose, ni à l'abondance des apports, très limités depuis trois ou quatre semaines. La cause de la dépréciation est dans l'absence complète des achats de l'extérieur et du commerce intérieur.

Cette situation n'est toutefois que passagère. Qu'il survienne n'importe quel accident météorologique, on verra bientôt le minotier faire raffe, écus comptant, sur la céréale disponible. Déjà la persistance des pluies, le manque de gelées, préjudicent aux emblavures, déchaussées dans les petites terres, noyées dans les fortes, ravagées par les rongeurs et par les insectes dans les unes et dans les autres. La difficulté des chemins retarde aussi les labours en vue des marsages.

Nonobstant ces remarques, le marché intérieur est, nous le répétons, absolument inactif. A Paris, l'on ne traite, farines et blés, que pour les besoins de la consommation journalière. Il en est de même dans les départements.

Chacun étant, on se croyant assuré contre la rareté ou la cherté du grain, l'on ne se pourvoit qu'au fur et à mesure. Dans le tiroir de la comode ou dans la bourse de cuir, l'argent ne craint ni les souris ni l'alucite.

Exactement, pour les diverses zones, la réduction des mercuriales peut être évaluée à 25 centimes par hectolitre de blé depuis huit jours. Ce n'est pas beaucoup, dira-t-on, sans doute; mais de 25 en 25 centimes, on est arrivé à un prix qui met en perte le fermier, le propriétaire. Si l'enquête agricole remédie à cet état de choses, nous nous en féliciterons. Les froments de choix, gardés pour semence, sont recherchés en ce moment et avantagés de prix.

A l'égard des vins, il y a un temps d'arrêt marqué. Le commerce demande une réduction de cours, le producteur s'y refuse. On fait cependant, du côté du Midi surtout, des livraisons assez importantes; mais elles concernent uniquement les petites qualités. L'exportation pour l'Angleterre est nulle quant à présent, par suite du mauvais état de la mer. On expédie quelques groupes sur la Belgique. La Normandie, très mal partagée en cidres cette année, achète à Berry et à l'entrepôt, suivant des proportions assez considérables. C'est un débouché imprévu et fructueux pour la campagne viticole où nous entrons.

La baisse persiste sur les alcools. On traite, sur place de Paris, les 3/6 betterave à 44 fr. (l'hect.) et les Lauguedoc à 65 fr. Petites affaires, mais sans concession à l'égard des prix dans les charentes. Rarement la distillation fut aussi active dans le Midi que cette année.

Le marché aux sucres reste lourd. Il y a un stock considérable à écouler; c'est ce qui empêche la reprise sans cesse annoncée, sans cesse ajournée. Le brut indigène est à 58-50, le raffiné de 130 à 132 fr. (les 100 kil.) En détail d'épicerie parisienne, 1f 50 le kilo, bonne qualité.

Pour ce qui regarde les huiles, on doit regarder le mouvement de hausse comme arrêté définitivement. Voilà les cours revenus de 135 à 136 fr. (les 100 kil.) ou marchandise disponible, et nous allons dans les grands jours. La graine, assez recherchée, surtout en belle sorte, est demandée dans les 32 à 33 fr. l'hect.

C'est maintenant que les fermiers et propriétaires sont à même de juger s'il ne vaut pas mieux « faire de la viande » que du froment et du seigle. Les étables, les bergeries, auraient trois fois le nombre de têtes qu'elles renferment qu'on en trouverait, sans même se déranger, un placement avantageux.

L'épizootie, nous le savons, y est pour quelque chose, car nous avons plutôt et c'est déplorable, l'habitude d'acheter du bétail à nos voisins que de leur en vendre; mais l'extension de la consommation suffirait seule à expliquer cette situation favorable. Les exploitants ruraux s'en préoccupent dit-on. C'est bien heureux ! s'ils y avaient songé depuis dix ou quinze ans, comme ont fait les cultivateurs anglais, belges, suisses, leurs pièces de cent sous vaudraient 10 fr. aujourd'hui, et ce qu'ils perdent du côté du grain, ils le gagneraient largement du côté du bétail.

La semaine passée a été bonne pour la vente, tant sur le marché central de Paris que sur les places des départements. Lundi, à Sceaux, (1,989 bœufs; 16,026 moutons) maintient des prix sans difficulté. Jeudi à Poissy (bœufs 1,658; moutons 11,056) tendance à la hausse. Il a été amené le même jour à La Chapelle, 3,890 pores qui se sont rapidement placés au cours moyen de 1f 22 (le kilo.) On voit que le carnaval est proche.

Avec lui finiront les prouesses des chasseurs, et les terreurs du gibier à poil ou à plume. On annonce, en effet, pour le 15 de ce mois, la clôture générale de la chasse. Les disciples plus ou moins heureux de Saint Hubert sont très contrariés; il n'en est pas de même des fermiers et des propriétaires, dont on va cesser enfin de traiter les champs, les vignes, les bois comme pays d'invasion conquérante.
Pour extrait : A. LAYTOU.

Faits Divers.

LE DOUBLEMENT DU CAPITAL

du Crédit Mobilier.

L'évènement financier de la semaine a été l'annonce officielle du doublement du capital du Crédit mobilier. La souscription aux nouvelles actions a été ouverte; l'assemblée des actionnaires a été convoquée pour apporter aux statuts les modifications que cette mesure nécessite.

Nous avons déjà dit qu'en présence des affaires considérables dont le Crédit mobilier est le centre et le moteur, il était nécessaire d'élargir la base sur laquelle il repose et d'augmenter son capital. Ses adversaires eux-mêmes le réclamaient comme une garantie indispensable;

mais telle est l'influence des passions et des intérêts contraires, qu'au moment où ce que chacun demandait se réalise, il n'est pas de critiques, d'attaques et de protestations qui ne s'élèvent pour les combattre.

Il s'est formé, on le sait, depuis longtemps déjà, un parti obstiné contre tout ce qui émane du Crédit mobilier; mais ce parti, qui est celui des vendeurs à découvert et des organisateurs de la baisse, atteint sans réserve et sans exception tous les éléments de la richesse nationale. Depuis cinq ans, c'est ce parti qui tient le crédit public en échec. Les baissiers dont il se compose ont vendu et vendent journellement à découvert de telles quantités de rentes que, dans ces deux dernières années, le report sur le 3 % a été presque entièrement effacé.

Le Crédit mobilier et la rente sont le but commun de ces efforts qui pèsent lourdement sur la prospérité générale. C'est comme une « ligne du mal public » qui bénéficie de toutes les calamités et exploite à son profit toutes les circonstances fâcheuses pour l'Etat, pour le commerce et pour l'industrie.

Nous avouons hautement n'avoir aucune sympathie pour ces spéculateurs des mauvaises nouvelles qu'ils désirent toujours et qu'au besoin ils savent inventer. Nous n'aimons pas ces gens toujours aux aguets de ce qui peut nuire, qui déprécient par avance toute affaire, toute création nouvelle, bien entendu lorsqu'ils n'y participent pas; et nous n'éprouvons aucun regret si, par suite de leurs propres fautes, ils sont punis un jour par où ils ont péché.

Or, ce sont ceux qui, lorsque la nouvelle du doublement des actions du Crédit mobilier est reconnue officielle, ont protesté avec le plus de violence. Pourquoi? parce qu'ils étaient vendeurs, parce que tous leurs intérêts étaient à la baisse et parce qu'ils se trouvaient pris dans leurs propres filets. Mais qu'y faire? Est-ce leur faute ou celle d'autrui s'ils ont vendu en quantités effrayantes des actions qu'ils n'ont jamais possédées et qu'ils n'ont jamais pu espérer posséder? Ils crient à la surprise, à l'irrégularité; de quoi s'agit-il donc dans l'opération qui se poursuit dans les résolutions qui se préparent.

Quant à une surprise en ce qui concerne l'augmentation du capital du Crédit mobilier, il faut être bien en dehors du monde des affaires pour le prétendre. Depuis plus de vingt jours, c'était le sujet de toutes les conversations de la Bourse, des Commentaires de tous les journaux, et la nouvelle de tous les cercles financiers. Depuis plus de vingt jours, on savait qu'une commission, composée de quatre ministres, avait été nommée pour examiner cette question. N'était-ce pas dire à l'avance, que tous les intérêts moraux et matériels qui se rattachent à une aussi importante opération seraient complètement sauvegardés?

Mais on va plus loin. A côté de la convocation des deux cents plus forts actionnaires inscrits depuis trois mois, aux termes des statuts, on appelle simultanément tous les actionnaires à produire leur adhésion, c'est le suffrage universel du Crédit, manifesté non pas seulement par le dépôt d'un bulletin de vote, mais par le versement effectif d'une somme de 50 fr. par action.

Ce versement est vivement attaqué. On voudrait persuader au public qu'on ne l'exige que pour se faire des ressources au moment de la liquidation. On oublie qu'il s'agit ici de moins d'un dixième du capital (50 fr sur 516 fr. 66) et que le délai accordé aux souscripteurs dépasse douze jours et n'expiré que le 12 février; c'est-à-dire huit jours après la liquidation qui eût permis l'emploi du capital appelé.

Et qui sont ceux d'ailleurs qui critiquent le plus vivement cet appel de 6 millions pour une compagnie française, annoncé quinze jours d'a-

vance et réalisable huit jours après la liquidation mensuelle? Ce sont ceux-là même qui ont applaudi à l'émission de 300,000 obligations des chemins Lombards, au capital de 139 millions, annoncée trois jours d'avance pour être réalisée du 29 au 31 janvier inclusivement.

Ils ajoutent qu'il est insolite de faire opérer un versement avant l'examen du Conseil d'Etat. C'est là une erreur radicale. Le versement préalable est formellement prescrit pour toute formation de société anonyme; or, une société qui double son capital, se transforme et devient une entreprise nouvelle, soumise aux prescriptions préjudiciables de la loi. D'ailleurs, plus l'opération est importante, et plus le versement d'un quantum de actions est nécessaire. On n'a pas procédé autrement lors du doublement du capital du chemin de fer de l'Est.

Maintenant, si l'assemblée des actionnaires a été convoquée à bref délai, c'est d'abord parce que les statuts le prescrivent, ensuite parce qu'il convenait de circonscire dans le plus court espace de temps une situation transitoire qui pouvait être exploitée par la spéculation, et qui ne pouvait se prolonger sans inconvénient.

Où peut être d'ailleurs le danger, puisque rien de définitif ne peut s'accomplir sans l'homologation du gouvernement et sans son examen supérieur.

Toutes ces objections révèlent des passions ardentes, des intérêts contraires soulevés, mais elles ne sauraient affaiblir l'importance du fait financier qui se produit dans le développement du Crédit mobilier.

Si l'on a cru devoir, il y a deux ans, fixer à 120 millions, le capital de la société générale; le Crédit mobilier pouvait-il rester plus longtemps avec un capital de 60 millions, alors que, dans l'année dernière seulement, sa caisse constate un mouvement de plus de 20 millions de titres et de coupons, présentés par 440,000 personnes; et lorsqu'il a payé dans le cours de cette même année, 128 millions de dividendes aux intéressés des diverses entreprises placées sous son patronage?

On oublie trop facilement la part gigantesque qui appartient au Crédit mobilier dans les affaires de notre époque; on ne se rappelle pas assez qu'en treize années il a coopéré à la formation d'entreprises qui ont provoqué pour plus de quatre milliards de travaux d'une incontestable utilité, et qu'il a souscrit et fait souscrire autour de lui pour 780 millions aux emprunts nationaux exigés par les guerres de Crimée et d'Italie.

Les joueurs à découvert qui affectent de plaider en cette occasion la cause des actionnaires, feraient bien de consulter d'abord ceux dont ils se constituent les avocats d'office. Ceux qui se plaignent ce ne sont pas les actionnaires; ce sont, qu'on nous passe l'expression, les anti-actionnaires, qui ne possédant pas une seule action, s'inquiètent peu des intérêts respectables qu'ils compromettent.

Les actionnaires sérieux sont unanimes à approuver des mesures où ils trouvent de si manifestes avantages et de nouvelles garanties. Et, en cela ils ne font que suivre la tradition de leurs intérêts permanents.

Depuis douze ans, en effet, tous les votes des assemblées générales du Crédit mobilier ont été unanimes. La raison en est simple: dans cet intervalle de 1853 à 1864 inclus, il résulte des comptes-rendus soumis à leur approbation qu'ils ont reçu 108,654,000 fr. de dividendes, indépendamment de 2 millions portés à la réserve; ce qui représente en moyenne 9,054,500 fr. par an, ou 75 f. 45 c. par action, c'est-à-dire plus de 15 0/0 de bénéfice annuel, et cela, dans une période traversée par deux grandes guerres et trois disettes.

Nous n'aimons pas voir attaquer ainsi les grandes entreprises qui se lient si étroitement au développement de la forme et du crédit public, et c'est pourquoi nous rétablissons devant l'opinion la vérité dénaturée par des spéculateurs qui ne reposent sur rien de sérieux.

Autre surprise: il est question de surprises, apprenons aux singuliers opposants qui témoignent un si vil intérêt pour les affaires du Crédit mobilier que les modifications à soumettre à l'assemblée générale doivent porter sur deux points dont il n'a pas encore été parlé:

1° L'élévation de la réserve de 2 à 10 millions;

2° La réduction de 10 à 5 0/0 de l'allocation attribuée aux administrateurs sur les bénéfices.

Autre surprise: ces deux dispositions si favorables sont dues à l'initiative du conseil d'administration.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit Foncier fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons, et du tiers s'il s'agit de bois et de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans moyennant une annuité de 6 fr. 06 0/0, amortissement compris: l'emprunteur a d'ailleurs à toute époque le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie.

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, rue Neuves des Capucines, n° 19, à Paris.

SUR LE DUEL.

A propos des duels qui ont eu lieu ces jours passés, voici une charmante lettre empruntée à la correspondance de Grimm. M. T... a envoyé à un de ses amis un cartel en ses termes:

Monsieur,

Demain, à midi, au bois de Boulogne, vous me ferez raison du regard que vous me lançâtes hier; demain, Monsieur, c'est-à-dire lorsque le temps vous aura donné, à vous, le loisir de vous repentir, à moi de m'apaiser, et qu'il ne laissera plus ni à vous ni à moi l'excuse du premier mouvement, nous nous égorgerons, s'il vous plaît, de sang froid.

Je vous crois trop brave pour témoigner du regret de la faute que vous avez faite, et je pense, de mon côté, trop noblement pour ne pas la laver dans votre sang ou dans le mien; vous pensez bien qu'en me manquant d'égards, vous m'avez donné droit sur votre vie ou vous l'avez acquis sur la mienne. Je n'aurais garde, si vous me faisiez l'aveu de votre inconsidération, de vous le pardonner pour cela; je ne ferai qu'ajouter le mépris au ressentiment.

Mais si vous réussissez à me tuer, je vous en estime d'avance beaucoup plus, et je vous pardonne, non-seulement votre offense, mais ma mort; car je n'ai pour vous, dans le fond, ni haine ni dédain, et je ne ferai pas à beaucoup d'autres l'honneur que je vous fais. Nos pères nous ont enseigné qu'il y a mille occasions dans la vie où l'on ne saurait se dispenser d'égorger son meilleur ami; j'espère que vous les en croirez sur leur parole et que, sans nous haïr, nous ne nous en tuons pas moins.

Plonger son épée dans le sein d'un ennemi de la patrie est une action commune et vulgaire, on a les plus grands motifs pour s'y exciter; mais tuer un citoyen, un ami, pour la plus légère offense, voilà, d'après le code féodal des Germains, nos dignes ancêtres, voilà le comble de la grandeur et de la magnanimité. Vous savez le lieu et l'heure; soyez ponctuel.

Amélioration et conservation du vin.

LE SOUTIRAGE. — LE COLLAGE

Si le moment du soutirage des vins nouveaux arrive, et si cette opération doit être effectuée aussitôt que le temps aura acquis une température fraîche et un ciel serein, il en est de même des vins vieux. Il ne faut pas oublier que la négligence et le retard dans le collage et le soutirage sont la cause de la plupart des maladies des vins.

A cette époque de l'année, le ferment que recèle le vin est encore inactif; mais dès que la température s'élève et que la végétation commence à poindre, le ferment, obéissant aux lois de son organisation, commence à entrer

en activité. Le résultat de son travail est l'altération ou la décomposition du vin.

Toutes les maladies des vins sont occasionnées par le ferment, et chaque altération du vin provenant de cette cause revêt un caractère particulier, dépendant des saisons, de la température et de circonstances locales ou particulières. C'est la diversité des conditions qui donne lieu à la diversité des maladies.

Puisque le ferment est la cause première des altérations du vin, il est indispensable de s'en débarrasser. C'est cette nécessité qui commande le soutirage des vins nouveaux. On ne peut sans danger laisser séjourner le vin sur sa lie, qui est un mélange de substances diverses et ferment très-énergique. Au moindre mouvement, ces substances s'agitent et pénètrent dans la masse du liquide, auquel elles font subir les transformations les plus nuisibles.

Ce n'est pas sur les vins de la dernière récolte seulement qu'il faut concentrer son attention et ses soins; à ceux-ci le soutirage indispensable, aux vins vieux le collage nécessaire.

Les vins vieux, quoique débarrassés de la grosse lie, contiennent encore beaucoup de matières azotées, et avec elles les germes de plusieurs ferments dangereux pour leur conservation.

Les soutirages répétés épuisent le vin et l'affaiblissent; il ne faut pas les prodiguer outre mesure. C'est pourquoi il convient de coller le vin vieux avec un agent inoffensif, afin de le soustraire à l'action perturbatrice des ferments, et pour lui laisser acquiescer le développement de ses qualités, que masquent et contrarient les principes grossiers précipités par le collage. Les agents de clarification sont nombreux.

Bien qu'ils partagent tous des propriétés qui leur sont communes, il n'est pas indifférent d'employer l'un plutôt que l'autre. L'expérience de plusieurs années a démontré l'efficacité rapide et certaine de la pulvérisation d'Appert.

Tout en précipitant les principes grossiers du vin, les ferments et leurs germes, la pulvérisation agit modérément sur les autres parties constituantes, et loin d'énerver le vin, elle le bonifie et l'améliore d'une manière très-sensible. Son action n'est pas moins efficace pour le collage des eaux-de-vie.

Nous avons de la peine à comprendre les pertes considérables que subissent chaque année les pays où l'on fabrique du cidre. La majeure partie du cidre noircit et se tue, selon l'expression usitée dans le pays. S'il n'éprouve pas ce genre d'altération, le jus des pommes devient sur, acide, filant ou putride. Il ne présente plus alors qu'une boisson aussi désagréable que malsaine. Avec quelques centimes de pulvérisation d'Appert et un soutirage, on conserverait un liquide jouissant de toutes ses propriétés hygiéniques jusqu'à la dernière goutte.

Nous ne saurions donc trop recommander les soutirages des vins nouveaux en temps opportun et le collage avec la pulvérisation d'Appert des vins vieux, des eaux-de-vie, de la bière et du cidre.

J. P. LABBÉ.

Etude de M^e BRU, huissier, à Figeac.

Le 4 février à eu lieu sur la Place Basse de Figeac, l'ouverture des enchères pour la vente des objets mobiliers, de feu Claire Lais, veuve Fricou. (Extrait de l'Echo du Quercy n° 5).

AVIS.

Un teneur de livres, ayant une longue pratique et une très-belle écriture, désirerait un emploi ou se charger de travaux de comptabilité, tenue de livres, correspondance, décomptes, copie de pièces quelconques, que MM. les négociants, entrepreneurs et hommes d'affaires, pourraient lui confier.

S'adresser, à M. Gaillard, greffier au tribunal de commerce.

Pour tous les articles et extraits non signés: A. LAYTOU.

L'OUATE-CHIMIQUE anti-rhumatismale

du D^r PATTISON,

soulage instantanément, et guérit radicalement, en peu de jours, les RHUMATISMES, lombagos et douleurs de toutes sortes, en rouleaux à 2 fr. et à 1 fr. Chez: M. Vinel, pharmacien à Cahors.

Trois mois 16 fr. **LE TEMPS** Six mois 32 fr.

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Rédacteur en chef: A. NEEFTZER

Bureaux, 40, rue du Faubourg-Montmartre,

à Paris.

LA RÉGLISSE SANGUINÉE
GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies.

Guérison de l'Epilepsie

La Brochure du D^r DURAND sur la guérison de cette terrible maladie, par le *Galium palustre* cultivé, est envoyée gratuitement, sur toute demande, affranchie, adressée à M. Vidal, pharmacien de 1^{re} classe, à Montpellier (Hérault), dépositaire général.

POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE de la Veuve Farnier de St-André de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux, et des paupières, autorisée par décret impérial. Signatur: F. Signatur: Dépôts: à Cahors, ch. VINEL; à Saint-Céré, LAFON; à Catus, CAMBORNAT; à Puy-Léodque, DELBREIL; à Gourdon, LAFON-BESSIÈRE, ph.; à Gourdon, CAMBORNAT.

NOUVELLE ÉDITION, D'UNE CAUSE FRÉQUENTE ET PEU CONNUE
D'ÉPUISEMENT PRÉMATURÉ
A L'USAGE DES GENS DU MONDE. Cet ouvrage, qui contient les causes, les symptômes, les complications, la marche et le traitement de cette insidieuse maladie est précédé de considérations générales sur l'éducation de la jeunesse, sur la génération dans l'espèce humaine et sur le problème de la population avec des observations de guéris n.
Par le D^r JOZAN, prof. spécial de pathologie uro-génitale, rue de Rivoli, 182.
4^e édit. 1 vol. de 626 pag. prix 5 fr.; poste, 6 fr. sous double enveloppe, chez l'auteur, HEMASSON, libr. 26, r. de l'Ancre-Comédie, et les princ. libr. de Paris, des départ. et de l'étranger.
Du même auteur: **TRAITÉ PRATIQUE DES MALADIES DES VOIES URINAIRES**
chez l'homme et chez la femme et de toutes les infirmités qui s'y rattachent, à l'usage des gens du monde.
10^e édit. 1 vol. de 900 pag. enrichi de 314 FIGURES ANATOMIQUES
Maladies contagieuses. Rétrécissements. Catarrhe de vessie. Gravelle. Pierre. Stérilité. Pertes. Néphrite, suite d'exercice. Hydrocèle. Maladies des femmes. Traitements. Hygiène. Préservatifs.
Prix: 5 fr. par la poste, 6 fr. double enveloppe. — Les malades peuvent se traiter eux-mêmes, et faire préparer les remèdes chez leur pharmacien. — Traitements, consultations de midi à 2 heures, et par correspondance. (Affranchir.)

A VENDRE, ANESSE une petite avec harnais, pour monture; s'adresser au Concierge du Lycée.

PATE ET SIROP DE BERTHÉ
A LA CODÉINE
Préconisés par tous les médecins contre les Rhumes, la Grippe et toutes les Irritations de Poitrine.
AVIS
Des contrefaçons blâmables excitées par le succès du Sirop et de la Pâte de Berthé, nous obligent à rappeler que ces produits si justement renommés, ne se livrent qu'en boîtes et en flacons portant la signature ci-contre.
151, rue Saint-Honoré, 151, A LA PHARMACIE DU LOUVRE et dans toutes les pharmacies.
Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.

POUDRES ET PASTILLES AMÉRICAINES du docteur PATERSON
de New-York (Etats-Unis, toniques, digestives, stomachiques, antineurétiques. — La lancette de Londres (21 août 1858), la Gazette des hôpitaux, etc., etc., ont signalé leur supériorité pour la prompte guérison des maux d'estomac, manque d'appétit, aigreurs, spasmes nerveux, digestions laborieuses, gastrites, gastralgies, etc. Prospectus en plusieurs langues. — Exiger la signature de FAYARD, de Lyon, seul propriétaire. — Dépôts principaux: New-York, ph. FOUGERA; Londres, ph. WILCOX et Co, Oxford Street, 336, Paris, ph. rue Réaumur, 43; à Cahors, VINEL, pharmacien.

Rasoir double cémenté
Prix: 8 fr. la paire.
Chez BAYLES, J^{ne}, rue de la Liberté, à Cahors.